



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
Bureau de la Coordination Interministérielle**

Bass-Terre, le

19 AVR. 2022

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La préfecture de la région Guadeloupe porte à la connaissance du public que, **du jeudi 19 mai au lundi 20 juin 2022 inclus**, il est procédé à l'ouverture d'une enquête publique sur la demande de permis de construire d'un projet de parcs agri-solaires avec stockage de la coulée aux lieux-dits Jourdain et Fonds Saint-Bernard, sur la commune de Saint-François par la Société Flexol Sizam-Bastareaud.

Le dossier de demande de permis de construire composé notamment d'une étude d'impact, et d'un registre d'enquête publique sont déposés à la mairie de Saint-François, siège de l'enquête publique, **du jeudi 19 mai au lundi 20 juin 2022 inclus**, où les personnes intéressées pourront consulter le dossier du projet durant les jours ouvrables et aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Pendant cette même période, les personnes intéressées pourront consigner leurs observations, propositions et contre-propositions sur le projet, sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-François, ou les transmettre à l'adresse suivante : enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr

Pour être pris en compte, les correspondances et courriels doivent impérativement parvenir à la mairie de Saint-François, avant **le 20 juin 2022**, date de clôture de l'enquête publique.

Les observations, propositions et contre-propositions du public adressées par correspondance et courriel sont annexées, dans les meilleurs délais, au registre d'enquête publique déposé à la mairie de Saint-François pour être tenues à la disposition du public.

Monsieur Philippe BLEUZE, Ingénieur en Thermique, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition des personnes intéressées pour leur apporter les informations nécessaires sur le dossier et recevoir leurs observations écrites ou orales à la mairie de Saint-François, les jours et heures suivants : **jeudi 19 mai 2022, jeudi 2 juin 2022, mercredi 8 juin 2022, et lundi 20 juin 2022, de 9 heures à 12 heures.**

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture de la région Guadeloupe, à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, à la mairie de Saint-François, ainsi que sur le site internet de la préfecture, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Sébastien CAUWEL